

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 9

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN,

L'an deux mille vingt-quatre et le 16 janvier, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au bureau du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 9 janvier 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie AYISSI

20240116.03

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ

Exposé :

Kathy CHATELAIN rappelle que les membres de la commission finances ont étudié le budget prévisionnel 2024 du Foyer culturel de Sciez lors de la commission finances du 16 novembre 2023. Le poste d'animateur jeunesse étant vacant à ce jour, la somme allouée à cette action ne sera pas considérée dans le budget de l'opérateur mais sera néanmoins prévue au budget 2024.

La demande de subvention 2024 du FCS est de 209 041 € soit 12 448 € de plus que sur l'année 2023 si l'on considère le budget 2023 sans la somme allouée aux actions jeunesse. Il faut noter que des frais restent à imputer sur cette action. Il s'agit des frais de sièges ventilés et les frais liés au maintien de la ligne téléphonique et internet.

Action	Budget 2023	Budget 2024	ECART 2023-2024
ALAE	78 532 €	83 447 €	4 915 €
Mercredi	33 144 €	35 750 €	2 606 €
Vacances	84 917 €	87 628 €	2 711 €
Actions jeunesse 14-17 ans	26 682 €	2 217 €	-24 465 €
Total subvention	223 275 €	209 041 €	-14 234 €
Total subvention sans Actions jeunesse	196 593 €	209 041 €	12 448 €

Echéance des versements :

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'OPERATEUR selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

Acompte 1 - Mars 25 % : 52 260.25 euros

Acompte 2 - Mai 25 % : 52 260.25 euros

Acompte 3 - Juillet 25 % : 52 260.25 euros

Acompte 4 - Octobre 15 % : 31 356.15 euros

Solde à réception des bilans : 20 904.1 euros

Durée de la convention :

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Actions subventionnées :

Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Sciez ;

Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Sciez ;

Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires ;

Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyen du Foyer Culturel de Sciez ;
AUTORISE la Présidente à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOURGEOIS.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCIEZ-ANTHY-MARGENCEL